

KiNTO



# GUIDE DES CONDITIONS STANDARDS

(frais imputables)

# ANTICIPATION, SOUPLESSE & TRANSPARENCE



**KINTO a défini des standards attendus lors de la restitution du véhicule.**

**Dans ce guide vous trouverez les conditions qui déclencheront la facturation de frais de remise en état.**



**Nos Conseils, organisez et planifiez les interventions AVANT la restitution :**

- ✓ Prévoyez un nettoyage complet de votre véhicule.
- ✓ Faites effectuer les éventuelles réparations des sinistres non responsables ou les bris de glace déclarés auprès de votre assureur.
- ✓ Prenez rendez-vous avec votre concessionnaire pour sa remise en état.
- ✓ Assurez-vous de la présence de la carte grise et du double des clés.



## L'ENTRETIEN RÉGULIER DU VÉHICULE TOUT AU LONG DU CONTRAT EST INDISPENSABLE !

**Cela permet de garder votre voiture en bon état, conforme aux recommandations du constructeur. C'est aussi le meilleur moyen d'identifier rapidement d'éventuels problèmes et d'anticiper les réparations, notamment en cas de sinistre.**

- ✓ Vérifiez que toutes les opérations d'entretien préconisées ont bien été effectuées.
- ✓ Les pneumatiques doivent être identiques à la monte d'origine ou de marques référencées ci-dessous (pneus été ou 4 saisons). Si toutefois, le véhicule est équipé de pneus hiver au moment de la restitution, les pneus été conformes devront impérativement être fournis.

Seules les marques suivantes sont acceptées :  
Bridgestone, Continental, Dunlop, Falken, Firestone, Goodyear, Hankook, Kleber, Michelin, Nokian Tyres, Pirelli, Toyo, Uniroyal, Yokohama.

- ✓ Assurez-vous d'être toujours en possession de : l'original du certificat d'immatriculation, double de clés, carte sans contact, livret de bord, carnet d'entretien, clé antivol de roues...
- ✓ Soignez la propreté de votre véhicule.



# DOMMAGES IMPUTABLES

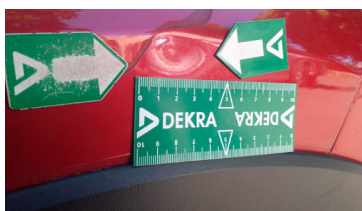
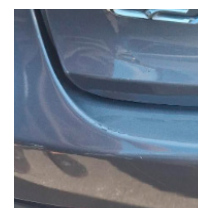


## CARROSSERIE

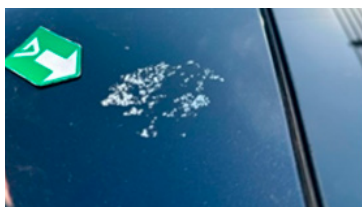
- Les éraflures supérieures à 30 mm qui ne peuvent pas être éliminées par un polissage.
- Les éraflures inférieures à 30 mm si leur nombre est supérieur à 2 par élément de carrosserie.



- Tout élément de carrosserie déformés, cassés ou fendus.
- Les éclats dus à des gravillons.
- Tout écaillage ou dégradation de la peinture.
- Tout élément avec formation de rouille.
- Les dégâts causés par la grêle.



- Les bosses supérieures à 20 mm de diamètre (pièce de 1€) et/ou plus de 2 mm de profondeur.
- Les bosses inférieures à 20 mm si leur nombre excède 2 par éléments de carrosserie.



- Les dépôts naturels/industriels/chimiques, objets étrangers et/ou autres formes de pollution qui rendent nécessaire une nouvelle projection de peinture.



### À NOTER

**Les éléments ci-dessous peuvent également faire l'objet de frais de remise en état :**

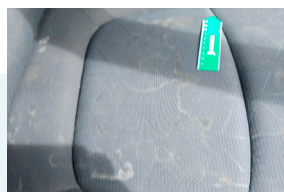
- Les autocollants, marquages et peintures publicitaires présents sur le véhicule doivent au préalable être enlevés.
- Toutes réparations ou retouches visibles non réparées dans les normes (teinte non respectées, peinture à la bombe, irrégularité, coulure, peau d'orange ...).
- Les pièces défectueuses, cassées, mal fixées ou manquantes.

# DOMMAGES IMPUTABLES

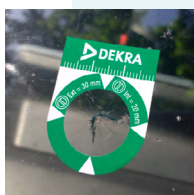


## HABITACLE

- Les trous, déchirures, brûlures ou éraflures des matériaux, quels qu'ils soient (habitacle intérieur, revêtements de plancher, coffre, pavillon).
- Les taches permanentes, quel que soit le matériau.
- L'habitacle sale ou dégageant une mauvaise odeur nécessitant un nettoyage (ex. poils d'animaux).



## SURFACES VITRÉES



- Toutes surfaces vitrées cassées, fêlées ou rayées.
- Les dommages causés au parebrise, impacts ou autres déformations situés dans le champ de vision.
- Les dommages causés au parebrise, impacts ou autres déformations situés en dehors du champ de vision, si leurs nombres est supérieur à 2.
- Défaut d'étanchéité.

## ÉQUIPEMENTS

- Radar de recul cassé, endommagé ou manquant.
- Caméra de recul en panne ou cassée.
- Capteurs, radars et autres équipements en panne ou cassés.
- Les mécanismes défectueux (électriques, lumineux ...).



# DOMMAGES IMPUTABLES



## ROUES ET PNEUMATIQUES

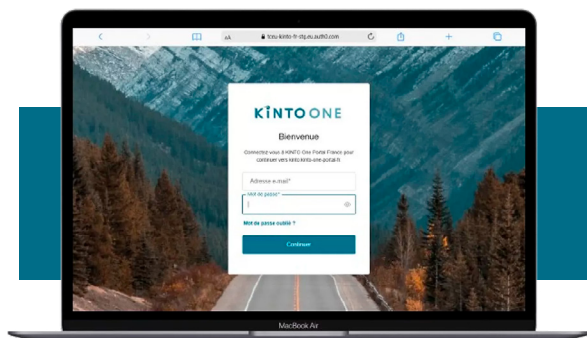
- Les jantes déformées, fissurées ou non conformes à celles fournies à la livraison.
- Les rayures des jantes « aluminium » de plus de 30 mm de longueur et/ou de profondeur supérieure à 1 mm.
- Les entailles, déchirures et corps étrangers.



### À NOTER

**Les éléments ci-dessous peuvent également faire l'objet de frais de remise en état :**

- Enjoliveur manquant, cassé, rayé, fissuré ou non conforme à celles fournies lors de la livraison.
- Les pneumatiques dont la profondeur des rainures est inférieure ou égale à 4 mm (les mesures étant effectuées en 3 points différents, 2 sur les extérieurs et 1 au centre).
- Les pneumatiques non conformes aux spécifications constructeur, ou différents de ceux fournis lors de la livraison du véhicule (les deux trains de pneumatiques doivent être équipés d'une monte strictement identique).
- Les marques des pneumatiques non autorisés par KINTO.
- L'absence de roue de secours et/ou des dispositifs anti-crevaison et de réparation d'origine.
- L'absence des écrous et clés d'antivol.
- Les pneus été non-restitués si le véhicule est équipé de pneus hiver (ou inversement).



### BON À SAVOIR

- Retrouvez toutes les informations complémentaires nécessaires dans la partie « Support » de votre **portail MYKINTO**.

## KINTO-MOBILITY.FR

KINTO France SAS - Société par actions simplifiée au capital de 41.700.000 euros - 36, Boulevard de la République, 92420 VAUCRESSON - 852 462 605 RCS de Nanterre.

Pensez à *covoiturer* #SeDéplacerMoinsPolluer